



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

Procurations : 2

Votants : 20

Date de la convocation :

**30 novembre 2023**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**N° 2023-12-14-007**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Étaient Présents :** Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSEMAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

**Étaient absents/excusés :** Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET.

**Ayant Donné procuration :** Patricia TOUROLLE à Serge BONNEMAISON, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

**A été désigné secrétaire de séance :** Rémy MANGIN

**Assistante de séance :** Isabelle MONTEBAULT

**OBJET :**

**AUTORISATION A MADAME LA PRESIDENTE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES QUARTS DE CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame la Présidente expose :

Au titre de l'article L.612-1 Du Code Général des Collectivités Territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril de l'année N, en l'absence d'adoption à cette date, la Présidente a la possibilité, sur l'autorisation du Comité Syndical, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

En l'absence d'autorisation avant l'adoption du vote du budget de l'exercice 2024, le Comité Syndical se trouvera dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissements.

Pour l'exercice 2023, les crédits d'équipements (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme de **465 810.00 €**

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **116 453.00 €**.

Après avoir ouï et délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **116 453.00 €**.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 14 décembre 2023  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 15/12/2023 et de sa publication le 15/12/2023*

  
**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
**Présidente**